

P-045

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics

Présentation de la Sûreté du Québec

Capitaine Patrick Marchand

Responsable du Bureau des affaires autochtones

Plan de la présentation

- Partie 1 : Présentation générale de la Sûreté du Québec
- Partie 2 : Sûreté du Québec en milieu autochtone
- Partie 3 : Bureau des affaires autochtones et liaison autochtone

Partie 1

Présentation générale de la Sûreté du Québec

Mission et Compétence

- Maintenir la paix et l'ordre public;
- Prévenir et réprimer le crime;
- Préserver la vie, la sécurité et les droits et libertés des personnes et la protection de leurs biens;
- Prévenir et réprimer les infractions aux lois sur l'ensemble du territoire du Québec;
- Prévenir et réprimer les infractions aux règlements municipaux applicables sur le territoire des municipalités sur lequel elle assure des services policiers.

Corps de police national

Vision

Chef de file dans le domaine policier, la Sûreté du Québec est une organisation performante et dynamique.

L'engagement et l'expertise de ses membres, policiers et civils, permettent d'améliorer continuellement la sécurité publique, et ce, en collaboration avec les citoyens, les élus et l'ensemble des partenaires de sécurité publique.

Valeurs

- Service : Nous sommes animés par la volonté de nous dépasser afin de répondre aux attentes des citoyens, de nos partenaires et de nos collègues. Il est fondamental pour notre personnel policier et civil de servir, d'aider et d'être utile et disponible.
- Professionnalisme : Nous agissons selon les règles de l'art dans toutes nos interventions. Être à l'écoute, s'adapter au changement et se développer continuellement sont les composantes primordiales de notre professionnalisme.

Valeurs

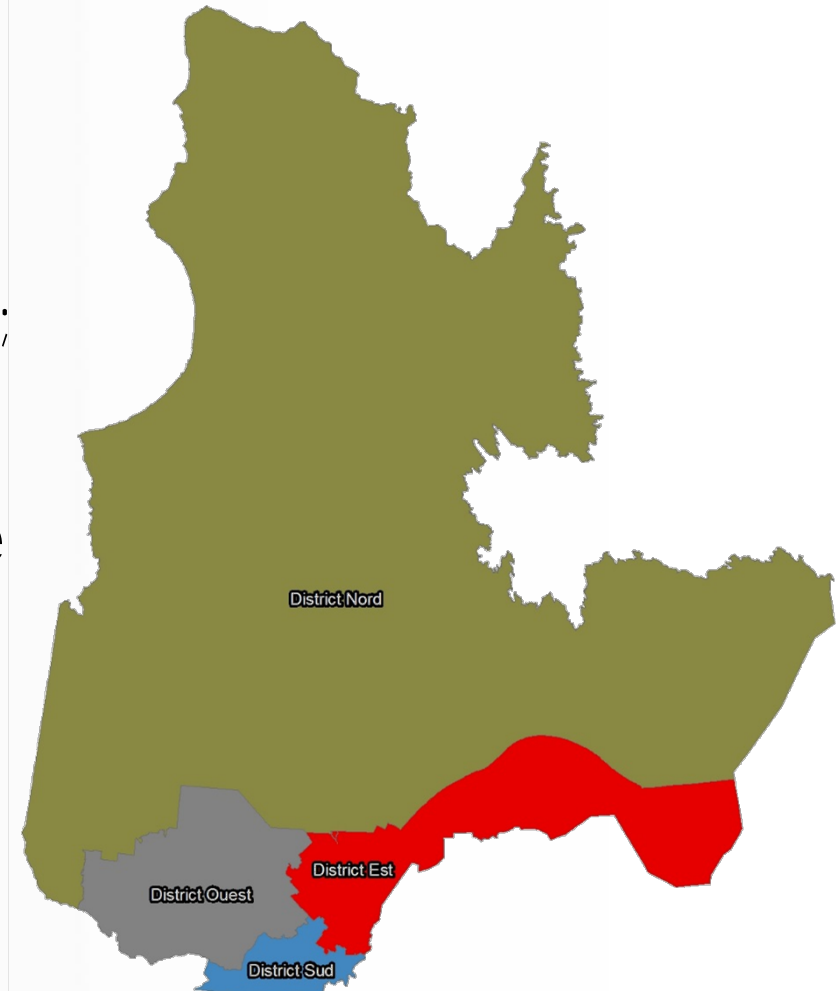
- Respect : Nous manifestons de la considération à l'égard des citoyens, de nos partenaires et de nos collègues dans l'exercice de nos fonctions. Nous respectons la dignité et les droits des personnes ainsi que les valeurs démocratiques et individuelles.
- Intégrité : Nous tenons compte de l'intérêt public ainsi que les valeurs et les normes de notre institution dans toutes les décisions concernant les citoyens, nos partenaires et nos collègues. Notre comportement vise à préserver la confiance des citoyens à l'égard de notre institution.

Effectifs et Budget

- Au 31 mars 2017 :
 - 7 836 postes autorisés dont :
 - 5 740 policiers
 - 2 096 employés civils réguliers et occasionnels
 - Répartis sur le territoire québécois (répartis principalement entre le Grand Quartier Général à Montréal, les 11 quartiers généraux ou parmi les 121 postes)
- Budget :
 - 965,5 M\$ dont
 - 754,4 M\$ en rémunération
 - 211,1 M\$ en fonctionnement

Territoire desservi

- La Sûreté dessert :
 - 1 042 municipalités réparties dans 86 MRC;
 - Plus de 2,5 millions de citoyens;
 - Un territoire couvrant près de 1,2 million de km²;
 - 107 956 km de routes.
- Le territoire desservi par la Sûreté est divisé en quatre districts :
 - District Nord
 - District Sud
 - District Est
 - District Ouest



Niveaux de service

- La Loi sur la police prévoit qu'un corps de police municipal doit offrir un niveau de service.
- Les niveaux de services sont établis en fonction de la population que le corps de police municipal dessert :
 - Niveau 1 : moins de 100 000 habitants (7)
 - Niveau 2 : entre 100 000 et 249 999 habitants (17)
 - Niveau 3 : entre 250 000 et 499 999 habitants (3)
 - Niveau 4 : entre 500 000 et 999 999 habitants (Québec)
 - Niveau 5 : 1 000 000 habitants et plus (Montréal)
 - Niveau 6 : Sûreté du Québec

Niveaux de service

- Les services attribués à chacun des niveaux sont regroupés par type :
 - Gendarmerie
 - Enquêtes
 - Mesures d'urgence
 - Services de soutien
- Chaque niveau comprend les services des niveaux inférieurs. Ainsi, un corps de police municipal de niveau 4 doit rendre les services de niveaux 1, 2, 3 et 4.

Niveaux de service

- La Sûreté du Québec offre les services des niveaux supérieurs à ceux requis.
- La Sûreté du Québec offre les services du niveau requis lorsque le corps de police municipal n'est pas en mesure de les offrir.
- Les corps de police autochtones ne sont pas tenus d'offrir un niveau de services. Leurs obligations sont prévues dans le cadre d'ententes tripartites ou d'ententes de financement. La Sûreté du Québec offre donc les services que les corps de police autochtones ne sont pas en mesure d'offrir.

Demandes d'assistance adressées au
Centre de vigie et de coordination
opérationnel de la Sûreté du Québec

Structure organisationnelle



Direction générale



Grande fonction de la surveillance du territoire



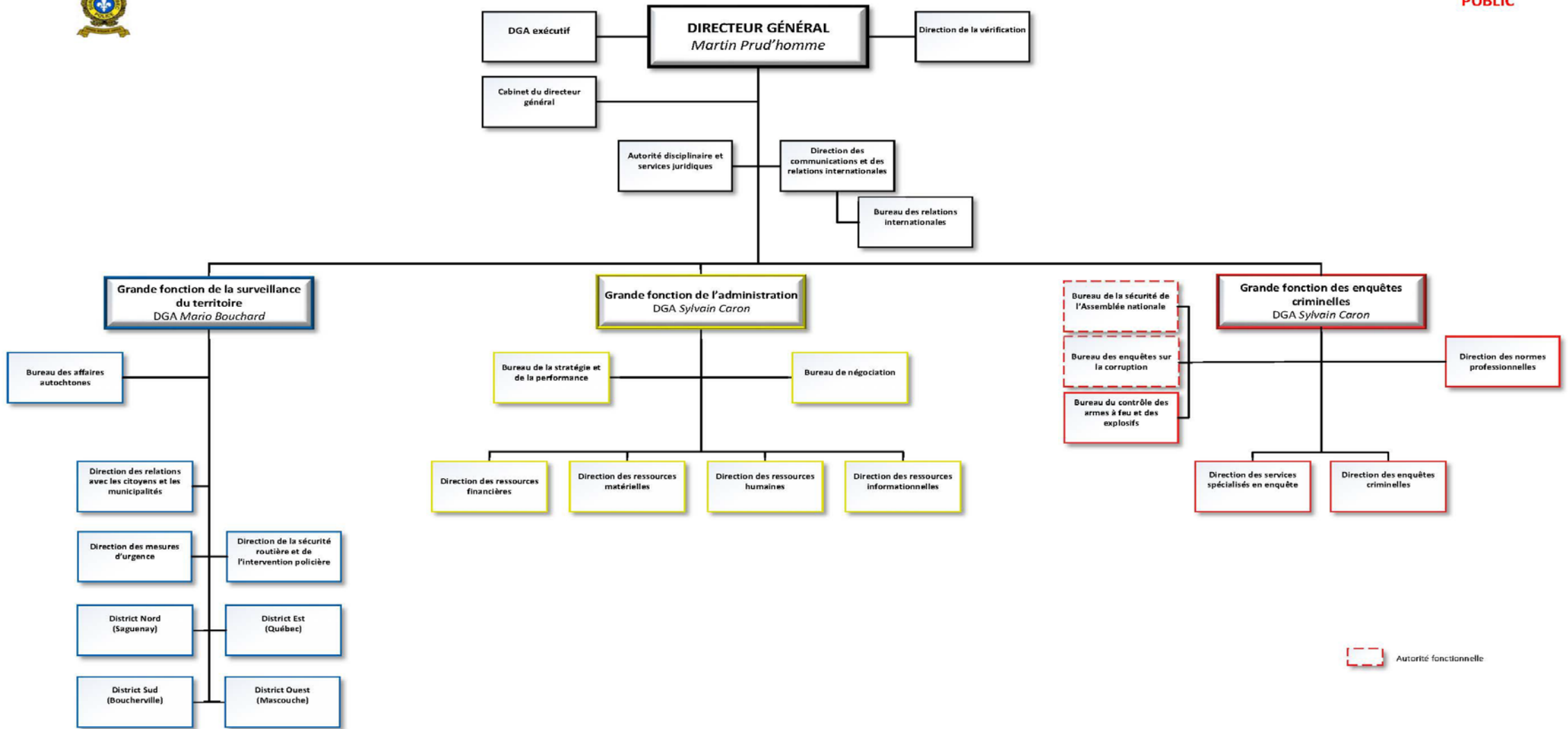
Grande fonction de l'administration



Grande fonction des enquêtes criminelles



PUBLIC



Autorité fonctionnelle

2017-08-23 Division de la planification administrative – Direction des ressources humaines

Nomenclature/Règle générale

Direction générale	DG
Grande fonction	DGA ou directrice principale (depuis 2016)
Direction	Directeur (inspecteur-chef ou inspecteur)
Service	Responsable de service (inspecteur ou capitaine)
Division	Responsable de division (capitaine ou lieutenant)
Module/poste	Responsable de module/poste (lieutenant ou sergent)
Bureau	Responsable de bureau (grade variable en fonction des besoins)

Documents d'encadrement

Politique de gestion : texte administratif ou opérationnel d'intérêt général de nature permanente comprenant l'ensemble des règles à respecter ainsi que les rôles et responsabilités des intervenants

Directive : texte administratif d'intérêt général ou restreint de nature permanente découlant de décisions prises principalement par l'État-major et servant à transmettre des informations urgentes ayant des impacts administratifs ou opérationnels immédiats

Procédure : document semblable à la politique de gestion, mais détaillant les tâches de plusieurs intervenants

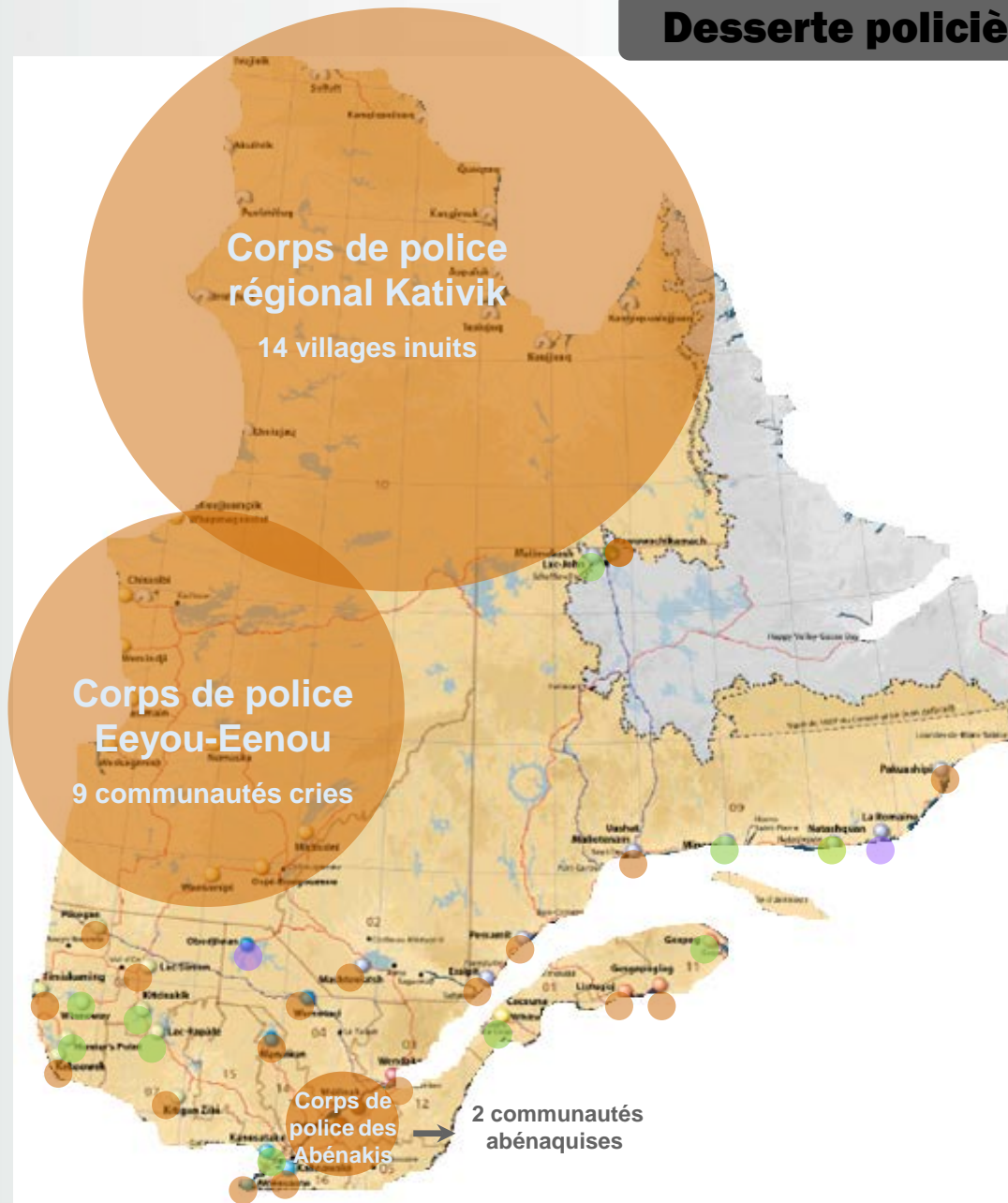
Instruction : document semblable à la politique de gestion, mais détaillant les tâches d'une catégorie précise d'employé

Communiqué : document d'intérêt général et de nature temporaire publié dans le but d'informer ou de diriger les employés de la Sûreté.

Partie 2

Sûreté du Québec en milieu autochtone

Desserte policière des communautés



- **Corps de police autochtones**

- 3 corps de police régionaux
- 19 corps de police

- **Desserte par la Sûreté de façon régulière**

- Gespeg
- Kitcisakik
- Cacouna/Whitworth
- Hunter's Point
- Kanesatake
- Lac-Barrière
- Mingan
- Natashquan
- Matimekosh-Lac-John
- Winneway

- **Desserte par la Sûreté par le biais d'OPS**

- La Romaine

Desserte policière des communautés

- 55 communautés au Québec
- 44 communautés desservies par un corps policier autochtone
- 22 corps policiers autochtones
- 11 communautés desservies par la Sûreté du Québec

Cadre de référence

- Axes d'intervention

- Consolider notre rôle de police nationale en exerçant notre leadership en matière autochtone.
- Soutenir et travailler en partenariat avec les communautés et les corps de police autochtones.
- Maintenir une vigie et assurer le développement des connaissances et des compétences en matière de relations autochtones.

Cadre de référence

- Grands principes

- Développer des liens de confiance et des partenariats reconnus par les autochtones.
- Assurer une présence régulière dans les communautés.
- Favoriser le partage d'information au sein de l'organisation et faciliter la coopération entre les unités œuvrant en milieu autochtone.
- Maintenir une communication régulière avec les partenaires autochtones et non autochtones.

Partage des responsabilités à l'interne de la Sûreté

- La coordination opérationnelle relève de la Direction des mesures d'urgence.
- La coordination stratégique et les liens de partenariat relèvent du Bureau des affaires autochtones.

La Sûreté assure une présence dans le Nord québécois avec l'ouverture d'un premier poste à Fort Chimo	1961	
La Sûreté reçoit le mandat d'organiser et de développer les services policiers cris et inuits	1975	Convention de la Baie-James et du Nord québécois
La Sûreté nomine un officier à titre de conseiller en police autochtone	1977	
La Sûreté se repositionne dans ses relations avec les communautés autochtones	1981	Crise du saumon à Restigouche
La Sûreté diffuse une première <i>Session de sensibilisation aux réalités autochtones</i> auprès de ses membres	1983	
	1990	Crise d'Oka
La Sûreté assure la liaison auprès des corps de police autochtones et répond à des demandes d'assistance	1991	Politique sur la police des Premières nations
	1995	Crise d'Ipperwash et dépôt du rapport Gilbert
La Sûreté intègre les recommandations du rapport Gilbert à ses interventions en milieu autochtone	1998	
	2007	Dépôt du rapport Linden
La Sûreté révisé son approche en liaison autochtone à la suite d'une tournée des nations et adopte l' <i>Approche de partenariat avec les communautés autochtones</i>	2008	
	2010	Conflit Norfolk
La Sûreté centralise la gestion de la liaison autochtone et redéploie ses effectifs en fonction des nations	2015	Événements survenus à Val d'Or
La Sûreté crée le Bureau des affaires autochtones	2016	

Partie 3

Bureau des affaires autochtones et liaison autochtone

Mandat du Bureau des affaires autochtones

- Assurer les liens de partenariat entre les Autochtones et la Sûreté, que ces derniers aient recours à leur propre corps de police ou qu'ils soient desservis par la Sûreté, notamment par le biais d'agents de liaison autochtone établis à l'échelle de la province.
- Agir de manière à ce que toutes les unités soient impliquées de façon cohérente et puissent interagir de façon intégrée auprès des Autochtones et de leurs organisations policières.

Responsabilités


- **Conseiller la Grande fonction de la surveillance du territoire** sur les enjeux de sécurité publique en milieu autochtone ainsi que sur les orientations à caractère stratégique en matière de relations avec les Autochtones.
- **Conseiller l'ensemble des unités de la Sûreté** dans les dossiers stratégiques et événements opérationnels en milieu autochtone.
- **Agir comme facilitateur** lors d'interventions.
- **Contribuer à la vigie** en milieu autochtone de façon à cerner les enjeux susceptibles d'avoir un impact sur la sécurité publique.

Responsabilités

- Définir et diffuser des orientations en matière de relations avec les Autochtones.
- Contribuer à la sensibilisation et à la formation des policiers appelés à œuvrer en milieu autochtone.
- Soutenir et accompagner les corps de police autochtones qui en manifestent le besoin dans la réalisation de leur mission.
- Assurer les relations de partenariat avec les Autochtones et leurs organisations policières et interagir avec les organismes nationaux, régionaux et locaux reconnus par ces derniers.

Défis récents

- Faciliter l'identification du répondant en liaison autochtone pour les Nations et les corps de police autochtones.
- Permettre à l'agent de liaison autochtone d'acquérir des connaissances approfondies sur les enjeux et *us et coutumes* des Nations qu'il dessert.



Répartir les agents de liaison autochtone en fonction des Nations

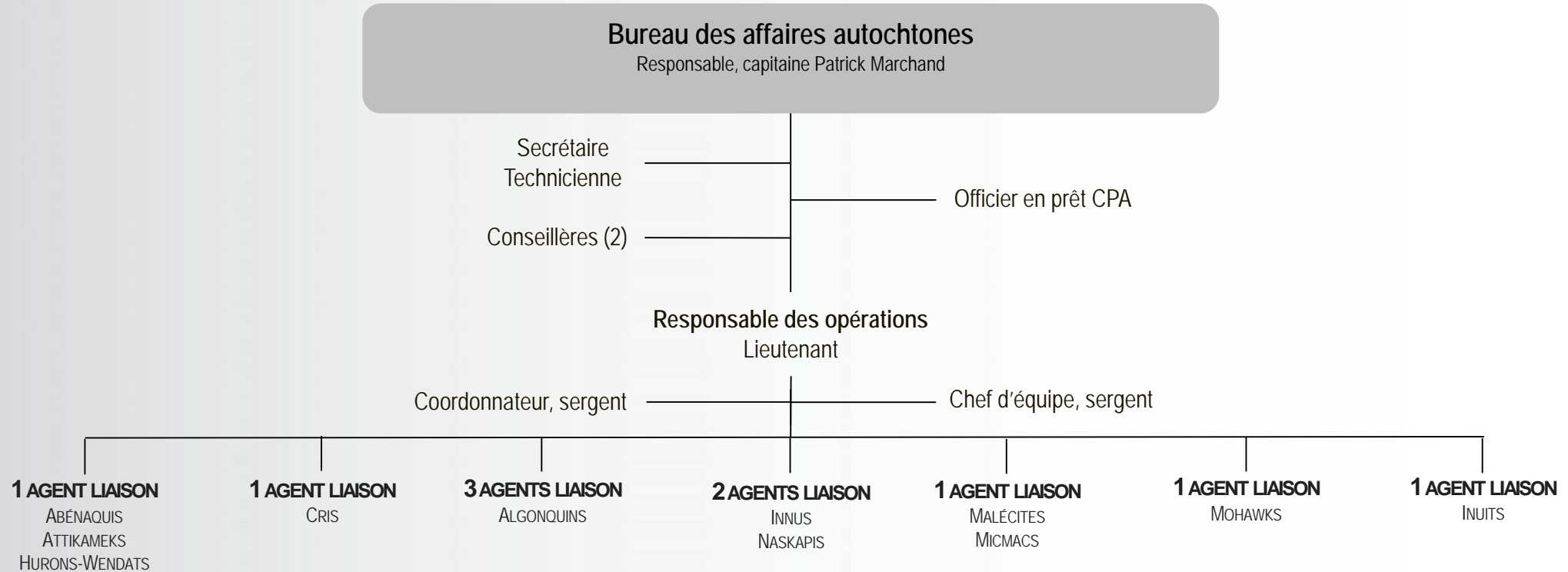
Défis récents

- Uniformiser les services offerts en liaison autochtone à l'échelle de la province et au sein d'une même Nation.
- Répartir plus stratégiquement les agents de liaison autochtone en fonction des besoins locaux (poste MRC).
- Répartir plus stratégiquement les agents de liaison autochtone leur permettant de se relayer entre eux en cas d'événements majeurs.



Centraliser la gestion de la
liaison autochtone

Organigramme



Rôle et mandat des agents de liaison

- **Développer et maintenir des liens** avec les membres élus et non élus des communautés et leurs organisations policières ainsi qu'avec les organisations reconnues par les Autochtones.
- **Identifier les besoins** des communautés en matière de sécurité publique et y répondre par des solutions ou programmes adaptés.
- **Offrir aux communautés desservies par la Sûreté une rétroaction** des services offerts.
- **Promouvoir l'instauration de Comité de sécurité publique** en milieu autochtone.
- **Conseiller** les responsables des Districts et **orienter** leurs actions en milieu autochtone.

Rôle et mandat des agents de liaison

- Agir comme facilitateur dans le cadre opérationnel.
- Offrir de l'accompagnement aux membres des postes MRC appelés à intervenir en milieu autochtone.
- Diffuser des *Sessions de sensibilisation aux réalités autochtones* aux officiers et membres appelés à œuvrer en milieu autochtone.
- Participer à l'élaboration de protocoles opérationnels en milieu autochtone avec les directeurs des corps de police autochtones.

Liaison autochtone

L'agent de liaison autochtone a un rôle prépondérant **avant, pendant et après** un conflit.

- Avant :
 - il anticipe les problématiques susceptibles d'avoir un impact sur la sécurité publique; et
 - il conseille ses supérieurs sur les actions à privilégier en préparation au conflit.

- Pendant :
 - il identifie les interlocuteurs influents capables d'aider à apaiser les tensions;
 - il explique le rôle et les interventions de la Sûreté aux membres des communautés afin d'éviter les malentendus et les rassurer;
 - il encourage et oriente le dialogue.

- Après :
 - il contribue à maintenir ou, selon le cas, à rétablir les relations avec les communautés et leurs organisations policières;
 - il peut réaliser des mises au point par rapport aux interventions effectuées durant les événements et une évaluation commune des actions à poser pour reprendre sur une nouvelle base avec les communautés.

Formation en matière autochtone

- **Sessions de sensibilisation aux réalités autochtones (2 jours) :**
 - Première journée animée par un formateur externe issu d'une communauté autochtone;
 - Organisation sociale, politique et territoriale des peuples autochtones du Québec avant la colonisation;
 - Organisation sociale, politique et territoriale de ces peuples après la colonisation;
 - Conséquences de la Loi sur les Indiens et des pensionnats sur l'organisation sociale, politique et territoriale des communautés autochtones ainsi que sur les conditions de vie actuelles des Autochtones;
 - Principales notions de la culture (et de la spiritualité) autochtones;
 - Principaux préjugés culturels entretenus à l'égard des peuples autochtones;
 - Perspectives d'avenir et enjeux.

Formation en matière autochtone

- **Sessions de sensibilisation aux réalités autochtones (2 jours) :**
 - Deuxième journée animée par des intervenants internes;
 - Survol historique
 - Nations et communautés autochtones
 - Corps de police autochtone et desserte policière au Québec
 - Mandat de la Sûreté du Québec
 - Application des lois en milieu autochtone
 - Événements clés
 - Pratiques gagnantes
 - Liaison autochtone et Bureau des affaires autochtones

Formation en matière autochtone

- Formation en ligne à venir dans les prochains mois :
 - Carte des communautés autochtones sur le territoire du Québec
 - Mythes ou réalités
 - Différences entre les valeurs traditionnelles autochtones et occidentales

Enjeux à venir

- **Déplacements de la population autochtone vers les milieux urbains**
 - Bientôt deux nouveaux postes d'agents de liaison dans les milieux urbains.
- **Desserte policière**
 - Support aux corps de police autochtones allant jusqu'à la desserte complète à certains endroits;
 - Soutien à la patrouille et à la gendarmerie lors d'événements d'envergure.
- **Lutte aux stupéfiants**
 - Support aux corps de police autochtones;
 - Activité couverte lors de la desserte complète.
- **Crimes contre la personne**
 - Support aux corps de police autochtones sur demande;
 - Activité couverte lors de la desserte complète.